

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 2 juin 2020

-----

Date de convocation : 29 mai 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19 Procurations : 0 Votants : 19

L'an deux mille vingt, le 2 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Isarce, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN. Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIER

Secrétaire de séance : Audrey VANHOOREN

**DÉLIBÉRATION N° 2020-22 : Aménagement de l'espace public  
à l'entrée de village / Eclairage complémentaire  
Approbation du projet et du plan de financement - Electrification rural -  
Programme « Eclairage public neuf (SDEPA) 2019 » - Affaire n° 19EP054**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Eclairage public complémentaire au projet d'aménagement du village (suite à l'affaire 18EP110)**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT CEGELEC - BETT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \"Eclairage public neuf (SDEPA) 2019 \", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	61 521,04 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	6 152,10 €
- frais de gestion du SDEPA	2 563,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>70 236,52 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	4 500,00 €
- TCTVA	11 101,10 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	52 072,04 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	2 563,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>70 236,52 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

- **DECIDE** de solliciter tout autre partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet,

- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>16</b>
	<b>CONTRE</b>	<b>3</b>
	<b>ABSTENTION</b>	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

